

Interprétariat communautaire dans le domaine de la formation : une collaboration qui en vaut la peine !



Développement de la petite enfance, évaluation des résultats, enseignement spécialisé, passage d'un degré à l'autre ou vers la formation post-obligatoire : le système de formation est marqué par des thèmes complexes et émotionnels. Si des difficultés de compréhension linguistiques et culturelles viennent s'ajouter à la complexité et à l'aspect émotionnel inhérents à ces thèmes, les enseignant-e-s atteignent leurs limites professionnelles.

Les arguments ci-après vous montrent pourquoi cela vaut la peine de faire appel à des interprètes communautaires professionnel-le-s à un stade précoce, et en quoi cette collaboration a une utilité concrète.

Arguments professionnels

La compréhension instaure la confiance : le fait de comprendre et de se sentir compris génère la confiance chez les parents d'une part, car ils savent qu'avec vous, leur enfant est en de bonnes mains, et en vous d'autre part, car vous avez la certitude que les parents tirent sur la même corde.

La compréhension est une condition de l'intégration : compréhension des devoirs et des attentes, des droits et des offres, des procédures, des concepts et des habitudes : tant que tout cela n'est pas possible à cause des barrières linguistiques, les interprètes communautaires professionnel-le-s apportent une contribution déterminante au déroulement efficace du processus d'intégration.

Les interprètes communautaires jettent des ponts : les interprètes communautaires professionnel-le-s sont aussi des expert-e-s dans l'art de jeter des ponts culturels. Ils connaissent les différences culturelles et vous permettent de clarifier les représentations et les attentes mutuelles lors de l'entretien avec les parents.

Rendre possible la coopération des parents : grâce à la collaboration avec des interprètes communautaires professionnel-le-s, vous réussissez à échanger au sujet du déroulement de la scolarité ou de l'évolution de leur enfant, entre autres, y compris avec des parents qui ne parviennent pas encore à se faire comprendre suffisamment dans la langue locale. Une véritable coopération des parents devient alors possible.

Un gage de qualité : les interprètes communautaires professionnel-le-s disposent d'aptitudes linguistiques et communicationnelles avérées. Ils connaissent et respectent les différents rôles de leurs interlocuteurs/trices et sont soumis-e-s au secret professionnel. Ils effectuent leur travail de manière correcte, neutre et impartiale, sans devoir prendre en considération le tissu de liens établis comme cela est le cas pour les parents et les connaissances.

Les enfants ne doivent en aucun cas être sollicités en tant qu'interprètes. Une responsabilité trop importante (et un pouvoir trop grand) leur serait donnée dans ce rôle, et il en résulterait un changement de position problématique au sein de la structure scolaire et familiale.

Arguments éthiques

Egalité de traitement : le recours ciblé à l'interprétariat communautaire vous permet de collaborer de la même manière avec tous les parents, indépendamment des différences linguistiques et culturelles.

Mêmes droits, mêmes devoirs, mêmes chances : vos élèves doivent tou-te-s avoir les mêmes chances et possibilités de développement. Le fait de réussir à s'entendre avec leurs parents au sujet des droits et devoirs mutuels et la garantie des mêmes possibilités de participation y contribuent dans une mesure déterminante.

Arguments juridiques

Protection contre la discrimination : les interprètes communautaires vous aident à effectuer votre travail sans discrimination.

Obligation d'informer et d'expliquer : la collaboration avec des interprètes communautaires vous permet de surmonter les barrières linguistiques et socioculturelles et de vous acquitter efficacement de votre mission d'information et d'explication.

Arguments économiques

Efficience et efficacité : vous souhaitez accomplir votre travail de manière efficace et efficiente. Dans le domaine de la formation, où la communication joue un rôle très important, cela suppose de pouvoir se comprendre sans obstacle ni lacune.

Eviter les malentendus et les coûts qu'ils génèrent : les malentendus peuvent entraîner des passages à vide ou des conflits qui occasionnent en règle générale des coûts consécutifs. Une collaboration précoce avec des interprètes communautaires vous permet d'empêcher une telle évolution.

Le service d'interprétariat régional est votre partenaire

Dans le cadre d'une procédure simple et rapide, le service d'interprétariat organise la collaboration efficace avec des interprètes communautaires dans la mesure où il s'occupe de l'aspect administratif et se porte garant de la qualité. Il vous affecte l'interprète communautaire le mieux adapté à vos besoins ou aux exigences de l'intervention concrète sur le plan personnel et technique.

Le service d'interprétariat est également à votre disposition pour des prestations d'information et de conseil et clarifie avec vous la sollicitation d'autres offres telles que la médiation interculturelle.

Les coordonnées de tous les services professionnels d'interprétariat communautaire de Suisse sont disponibles sur le site Internet d'INTERPRET : www.inter-pret.ch/fr

